

Evaluation des performances des systèmes collectifs d'irrigation (Efficience et valorisation de l'eau) dans le cadre du Projet de l'économie de l'eau dans les périmètres de petite et moyenne hydraulique au Centre Ouest de la Tunisie.

Limam M.¹

1. Cadre général

Vu la capacité limitée des ressources en eau et la demande croissante du secteur agricole irrigué, le Ministère de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources hydrauliques a opté pour une nouvelle stratégie en matière de promotion d'économie d'eau d'irrigation qui privilégie une approche intégrée à caractère régionale et qui tient compte des spécificités climatiques et socio-économiques des différentes régions du pays.

Le plan d'action de cette stratégie est fondé particulièrement sur les aspects suivants :

- La réhabilitation et la modernisation des réseaux collectifs d'irrigation en vue d'en relever l'efficience jugée encore faible.
- La promotion des différentes techniques d'économies d'eau à la parcelle, et la valorisation des ressources en eau par un choix adéquat de cultures de haute valeur économiques.
- La participation active des associations d'usagers à la gestion des ressources en eau et la prise en charge progressive de la maintenance ainsi que le renouvellement des équipements hydro-électromécaniques.
- Le renforcement des capacités régionales en matière d'économie d'eau au niveau de la recherche appliquée, de la vulgarisation et de la gestion des systèmes d'irrigation, en vue d'apporter un meilleur encadrement des usagers.

C'est dans ce cadre que s'intègre le projet d'économie d'eau dans les périmètres publics irrigués (PPI) de petite et moyenne hydraulique (PMH) du centre ouest de la Tunisie qui s'étend sur une superficie de 11400 Ha environ située dans les gouvernorats de : Sidi Bouzid, Kairouan et Kasserine.

2. Genèse du projet

Le développement des périmètres publics de petite et moyenne Hydraulique (PMH) (La superficie est comprise entre 50 et 350 Ha) dans le Centre-Ouest se heurte à plusieurs problèmes qui se présentent comme suit :

- L'état des réseaux d'irrigation est dans la majorité des cas peu satisfaisant :

” Les systèmes d'irrigation en canaux préfabriqués créés dans les années 60 sont devenus vétustes et obsolètes. L'efficience de ces réseaux estimée de 50 à 60 % est considérée très faible en raison des fuites et débordements d'eau. Malgré une remise en état successive de ces canaux, une réhabilitation et modernisation des réseaux s'imposent pour en améliorer l'efficience et l'exploitation. ” La remise en état des équipements de pompage et des réseaux en basse pression sur les périmètres relativement récents est aussi à envisager en vue de réduire les pertes en réseaux et maîtriser l'exploitation des systèmes d'irrigation.

- Le mouvement associatif est encore récent sur les périmètres irrigués, et les groupements d'intérêt collectifs (GIC) ne sont pas encore fonctionnels sur une bonne partie

¹CRDA de Kairouan, Tunisie

de ces périmètres. Il est à remarquer, cependant, que l'état actuel des équipements n'est pas de nature à encourager les GIC à une réelle prise en main de la gestion des systèmes d'eau. - Malgré les encouragements financiers accordés par l'Etat pour les actions d'économie d'eau dans les exploitations agricoles, peu de progrès a été enregistré en raison de la faible sensibilisation des agriculteurs et de la capacité réduite du Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) en matière d'assistance technique aux irrigants.

Conformément à la stratégie nationale d'économie d'eau d'irrigation, le présent projet a été identifié en vue de redynamiser l'agriculture irriguée dans la région Centre - Ouest de la TUNISIE (Gouvernorats de : Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine) et de créer les conditions propres pour l'introduction des techniques d'économie d'eau à la parcelle et la gestion participative des systèmes d'eau.

3. Objectif du projet

L'objectif du projet est l'établissement des conditions nécessaires à une utilisation rationnelle des ressources en eau, au niveau des systèmes d'irrigation et à l'échelle de la parcelle. Cette action vise la valorisation économique de ces ressources, en vue d'améliorer les revenus des bénéficiaires et d'inciter ceux-ci à une gestion autonome des systèmes d'irrigation.